



HONORAIRES DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Barème des honoraires applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

T.V.A. de 20.00 % incluse

Immeuble à usage d'habitation et terrain :

Jusqu'à	80 000 €	4 800 €
De 81 001	à 200 000 €	6.00 %
De 201 001	à 700 000 €	5.00 %
Au-delà de	700 000 €	4.00 %

Fonds de commerce	10.00 %
Murs commerciaux	10.00 %
Locaux professionnels	10.00 %

Minimum de facturation 4 800 € TTC pour toute transaction

SARL **IFERGANE** Immobilier

Gérante : Jade FITENI-DIGET

Carte professionnelle n° CPI 4601 2025 000 000 003

Délivrée par la CCI du Lot (46) – Sans maniement de fonds

RCS Cahors N°440 739 431 - Assurance RCP : Generali